



Coéfficient et différence de salaire

Par **PATELI**, le **18/02/2010** à **17:19**

Bonjour,

Pouvez vous me renseigner, s'il vous plaît sur les coefficients de salaire.

Je suis en secrétaire en CDI, dans un chantier d'insertion par le maraîchage bio, depuis 4 ans. Mon coefficient est de 130 et mon salaire horaire est de 8.90 € bruts. (soit 4 centimes d'euros au dessus du SMIG).

J'ai 40 ans d'expérience professionnelle dans le secrétariat.

Une salariée CDD en insertion et en contrat aidé, perçoit 9.90 € de salaire horaire après un an d'ancienneté. Elle est au coefficient 100. Mon patron me dit que c'est parce qu'elle a un bac. J'ai répondu à mon patron que l'expérience professionnelle devrait être également reconnue au niveau de mon salaire. Les autres salariés en contrat aidé également sont aussi au coefficient 100 et perçoivent 8.86 € bruts de l'heure. Est normal ?

J'ai l'intention après maintes et maintes discussions avec mon patron, d'aller au Conseil des Prud'hommes. Pensez vous que ma demande sera recevable ?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Pateli